

ARRETE DU MAIRE N° 2025/143
portant autorisation de prolongation
des heures d'ouverture du centre sportif et culturel

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERGHEIM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2542-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L3342-1, modifié par l'article 93 de la loi n°2009-879 du 21/07/2009 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-150-4 du 30 mai 2011 portant règlement de police départementale des débits de boissons ;

VU la demande de Madame Floriane KRIEGUER en date du 14 octobre 2025 ;

A R R E T E

Art. 1 - Madame Floriane KRIEGUER est autorisée à prolonger les heures d'ouverture du Centre Sportif et Culturel, 17 route du Vin à Bergheim,

- le samedi 29 novembre 2025 jusqu'à 4 h
au dimanche 30 novembre 2025,
à l'occasion d'un anniversaire,

à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et notamment de veiller à respecter le voisinage en évitant toute nuisance sonore au-delà de 1 h du matin.

Art. 2 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame Floriane KRIEGUER – 3 rue du Trotstein - 68750 Bergheim
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé
- Police Municipale - Bergheim
- Brigade Verte - 92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 Soultz
- Monsieur le responsable du centre sportif et culturel
- registre des arrêtés
- dossier.

Fait à Bergheim, le 27 octobre 2025



LE MAIRE :

Elisabeth SCHNEIDER